

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 97.010

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 4 Février à 18 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

27 Janvier 1997

27 Janvier 1997

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT,
CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN,
DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, MM.
MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, et
SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : MM. GAVEN et MALBOIS

ETAIENT REPRESENTES : Mlle BARRAUD-DUCHERON par le Cl. MONNARD
Mme MARTIN par Monsieur CANDAU
Monsieur SABATHIER par M. MOST

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attributions de subventions culturelle

VOTE : UNANIMITE

La Commission Culturelle qui s'est réunie le 23 Janvier 1997, a proposé le versement de différentes subventions.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- VU La demande de la Commission Culturelle,
- APRES en avoir délibéré,
D E C I D E

- D'attribuer les subventions suivantes :

. MUSICAMATEUR	15 000 F
. ASSOCIATION ECHANCRURES (S.I.R.P)	25 000 F
. ROYAN CULTURE	100 000 F
. CENTRE D'ARTS PLASTIQUES	50 000 F
. APRILHIS	15 000 F
	=====
TOTAL	205 000 F

- Ces sommes seront versées courant Février 1997, étant précisé qu'elles seront prélevées d'office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1997 par la Ville de ROYAN, à ces différentes associations.

- Les crédits seront imputés au budget primitif de l'exercice 1997 compte 65748 - 222.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 14 Février 1997
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS